



---

**CONDUITE À TENIR EN CAS  
D'ACCIDENT BÉNIN**

---

## AVANT D'AGIR, LE SOIGNANT SE LAVE LES MAINS ET PORTE DES GANTS

### PLAIE SIMPLE

- Nettoyer la plaie à l'eau et au savon
- Désinfecter la plaie avec un antiseptique (ex : Chlorhexidine ou Dakin)
- Sécher la plaie à l'aide d'une compresse
- Appliquer un pansement

### CORPS ÉTRANGER DANS L'OEIL

- Ne pas retirer le corps étranger
- Laver sous faible pression (sérum physiologique)
- Adresser systématiquement à l'ophtalmologiste



### BRÛLURE THERMIQUE ET/OU CHIMIQUE

- Refroidir le plus tôt possible sous un jet d'eau indirect en arrosant la surface brûlée durant 10 à 15 minutes.
- Selon la gravité de la brûlure (localisation, étendue, aspect), demander un avis médical.

#### PREMIERS SECOURS

Pensez à ajouter de la BIAFINE et des pansements gras en sachet individuel (type Jelonet) dans votre trousse de secours.



## SAIGNEMENT DE NEZ

- Asseoir la victime, tête penchée en avant
- Lui demander de se moucher vigoureusement
- Lui demander de comprimer la narine, du côté du saignement, avec deux doigts, pendant 10 minutes, sans relâcher
- Demander un avis médical si le saignement de nez ne s'arrête pas, s'il se reproduit, ou s'il a pour origine une chute ou un coup



## INGESTION ACCIDENTELLE

- Ne pas faire boire la victime, ne pas la faire vomir
- Mettre la victime au repos, éviter toute agitation
- Relever le nom du produit
- Appeler le centre anti-poison le plus proche (Marseille : 04.91.75.25.25)

**En cas de doute sur la conduite à tenir,  
n'hésitez pas à appeler les secours.**

**COMPOSEZ LE 15**

### PLUS D'INFOS...

En complément, nous vous invitons à consulter notre livret «[La trousse de secours en entreprise](#)».



**L'AIST 84,**  
*des experts en prévention et santé au travail à votre service*



*Médecin du travail*



*Conseiller.e en  
prévention*



*Assistant.e social.e  
en santé au travail*



*Ergonome*



*Toxicologue*



*Assistant.e  
médical.e*



*Infirmier.e de  
santé  
au travail*



*Psychologue*

***Pour toute question, contactez votre médecin du travail***

**04 32 40 52 60**  
**CONTACT@AIST84.FR**  
**WWW.AIST84.FR**

*Suivez-nous sur les réseaux sociaux :*

**f** [www.facebook.com/aist84](http://www.facebook.com/aist84)

**in** [www.linkedin.com/company/aist-84/](http://www.linkedin.com/company/aist-84/)

**AIST 84 – 40 rue François Premier – 84 000 Avignon**